



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

CONSEIL COMMUNAL

Le 27 septembre 2016

**Préavis N° 12/2016** concernant la  
rémunération de la municipalité

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 26 septembre 2016 présidée par Madame Gabrielle Pasche, Présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 12/2016,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Approuver, pour la législature 2016 - 2021, la rémunération de la municipalité, telle que proposée.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 26 septembre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La secrétaire

  
Gabrielle Pasche

  
Séverine Rotondo